



Assemblée générale

Soixante-huitième session

37^e séance plénière

Vendredi 25 octobre 2013, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Ashe (Antigua-et-Barbuda)

En l'absence du Président, M^{me} Miculescu (Roumanie), Vice-Présidente, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 heures.

Points 63 et 13 de l'ordre du jour (suite)

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

- a) **Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international**

Rapport du Secrétaire général (A/68/222)

- b) **Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique**

Rapport du Secrétaire général (A/68/220)

2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique

M. Dos Santos (Brésil) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient tout d'abord à remercier le Président pour avoir organisé ce débat commun sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)

et sur la Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique. Ce débat arrive à point nommé puisque nous célébrons cette année le cinquantième anniversaire de l'Union africaine et le dixième anniversaire du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP). Ma délégation voudrait également exprimer sa gratitude au Secrétaire général pour avoir présenté les rapports à l'examen aujourd'hui.

Comme la Présidente Dilma Rousseff l'a souligné dans un discours prononcé en mai dernier, à Addis-Abeba, à l'occasion du jubilé d'or de l'Union africaine, le Brésil considère le continent africain comme un voisin proche, un continent frère. Nos origines africaines constituent un des piliers les plus solides de notre culture et de notre identité nationale. L'appui du Brésil au NEPAD reflète cette prise de conscience de nos liens inextricables avec l'Afrique.

Le onzième rapport complet du Secrétaire général sur le NEPAD (A/68/222) atteste que l'Afrique connaît une profonde transformation économique et sociale. Depuis un an, des progrès encourageants ont été réalisés dans des domaines tels que les infrastructures, l'agriculture et la sécurité alimentaire, la santé et l'éducation, les techniques de l'information et de la communication. En outre, la consolidation du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs a permis

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-53104(F)



Document adapté

Merci de recycler



d'améliorer les mécanismes destinés à identifier et mettre en œuvre des solutions africaines pour relever des défis africains. À ce propos, nous tenons à remercier l'Agence du NEPAD, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, l'Union africaine et les commissions économiques régionales pour leur persévérance.

Nous devons toutefois admettre que, malgré la résistance dont font preuve les économies africaines, bien des défis demeurent sur la voie du développement durable. Dans de nombreux cas, le manque chronique de ressources pour les investissements publics entrave la pleine exécution des plans de développement du NEPAD.

Dans le domaine du commerce international, les pays africains font face à de nombreux obstacles structurels pour accéder aux marchés mondiaux. Le manque de financement du commerce et l'imposition de barrières tarifaires et non tarifaires dans les marchés des pays développés, y compris les subventions faussant les échanges commerciaux, empêchent l'Afrique d'utiliser pleinement son potentiel d'exportation, notamment dans le domaine agricole. À cette fin, alors que doit se tenir en décembre prochain, à Bali, la conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, nous devons faire notre possible pour que les décisions prises à cette occasion soient compatibles avec le rôle central joué par l'agriculture dans les pays en développement.

Le déclin continu de l'aide publique au développement (APD) est une autre source de préoccupation en ce qui concerne les efforts de développement de l'Afrique. Nous lançons un appel aux pays donateurs et aux partenaires du développement pour qu'ils honorent leurs engagements en matière d'APD et appuient davantage le NEPAD afin de préserver l'élan acquis, compte tenu du fait que l'Afrique est la seule région à ne pas être en voie de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici à 2015.

L'attachement du Brésil au développement durable de l'Afrique est permanent et indéfectible. Pour cela, nous concentrons nos efforts sur la coopération dans les domaines de la santé, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, toujours en conformité avec les principes de la coopération Sud-Sud, tels que l'aide non assortie de conditions et axée sur la demande. Cela comprend également des investissements productifs dans plusieurs secteurs.

Pour ce qui concerne l'agriculture et la sécurité alimentaire, le Centre de recherche agricole du Brésil

(EMBRAPA) – entreprise publique – fournit un appui en matière de technologie et de renforcement des capacités à de nombreux pays africains dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Parmi les projets en cours figurent la création de banques de semences communautaires en Afrique du Sud, au Mozambique et en Namibie; le développement d'une agriculture familiale au Malawi; la mise en place de coopératives au Bénin et des projets de laboratoires de biotechnologie au Ghana. En outre, l'EMBRAPA soutient la production de fruits tropicaux, de cacao, de coton, de riz et l'horticulture dans des pays comme le Sénégal, la Tanzanie, le Cabo Verde, la Guinée Bissau et la République du Congo, en vue d'améliorer l'accès à l'alimentation et de renforcer la sécurité alimentaire et la résistance.

Sous l'égide du Ministère du développement rural, le Gouvernement brésilien continue de procéder à des transferts de compétences à destination de pays tels que le Zimbabwe, le Kenya et le Ghana, afin de les aider à mettre en œuvre des versions locales d'un de nos programmes nationaux, à savoir l'octroi d'un financement pour des investissements agricoles familiaux dans des domaines tels que le matériel et l'outillage, l'irrigation et la production laitière, entre autres.

En matière de santé, afin de permettre à l'Afrique d'accéder au développement durable, il est essentiel de progresser dans la lutte contre les épidémies continentales telles que le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose. À cet effet, nous coopérons avec de nombreux gouvernements africains afin de faciliter l'accès aux médicaments et aux traitements dans l'ensemble du continent. En 2012, en partenariat avec le Gouvernement mozambicain, la Fondation pour la santé du Gouvernement brésilien a ouvert une usine pharmaceutique à Maputo, qui produit 21 types de médicaments antirétroviraux pour lutter contre le VIH/sida. Dans deux ans, la production devrait être suffisante pour répondre à la demande de l'ensemble de l'Afrique sub-saharienne. À cet égard, il est fondamental que les pays africains et d'autres pays touchés continuent de tirer pleinement parti des facilités offertes par l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur les Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique.

Le Brésil participe activement aux activités des Nations Unies et du NEPAD visant à soigner et

prévenir le paludisme, notamment au Partenariat pour faire reculer le paludisme. Nous avons réitéré notre engagement de coopérer avec les pays africains en nous appuyant sur notre expérience au niveau national dans la maîtrise et l'élimination du paludisme. À l'échelon bilatéral, nous avons poursuivi la mise sur pied de programmes conjoints en matière de formation et de renforcement des capacités avec plusieurs pays africains afin de prévenir et combattre le paludisme et d'améliorer de manière générale les systèmes de santé nationaux.

Toutes ces initiatives s'appuient sur les engagements pris par les pays africains et d'Amérique du Sud lors du troisième Sommet Amérique du Sud-Afrique, qui s'est tenu à Malabo, en février dernier. À cette occasion, les nations des deux régions ont réaffirmé l'urgence d'élaborer des politiques visant l'amélioration de la sécurité alimentaire, notamment l'accès à la nourriture. Elles se sont également engagées à élaborer un programme concret axé sur une croissance économique non exclusive et durable et sur la priorité accordée à la production des exploitations locales de petite et moyenne taille, tout en respectant leurs méthodes de travail traditionnelles. Nous avons conclu 27 projets différents, qui seront mis en œuvre dans nos deux régions dans des secteurs d'intérêt commun autres que l'agriculture, tels que l'éducation et la culture, l'infrastructure, la paix et la sécurité, la création d'institutions, la gouvernance et l'administration publique, le commerce.

Nous souhaitons également souligner l'importance de la réunion entre dirigeants africains et dirigeants du Brésil, de la Russie, de l'Inde et de la Chine, qui s'est tenue en mars dernier à Durban, en Afrique du Sud. Cette réunion a porté essentiellement sur les possibilités de coopération à des projets d'infrastructure, ainsi que sur des initiatives futures dans les secteurs de la santé, de l'agriculture et la production alimentaire, et la mise en commun des expériences nationales dans l'élaboration et l'application de politiques publiques ayant pour objectif le développement durable et l'inclusion sociale.

Toutes ces initiatives sont pleinement conformes aux priorités de l'Afrique en matière de développement et visent à renforcer davantage les liens qui unissent l'Afrique, le Brésil et l'Afrique du Sud, alors que nous œuvrons à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et progressons dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

M. Bweupe (Zambie) (parle en anglais) : Je tiens à remercier le Président d'offrir à ma délégation l'occasion de contribuer au débat d'aujourd'hui.

La Zambie s'associe à la déclaration prononcée ce matin par les représentants de l'Éthiopie, au nom du Groupe des États d'Afrique, et des Fidji, au nom du Groupe des 77 et de la Chine (voir A/68/PV.36).

La plupart des questions de développement liées au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ont été abordées de façon très structurée, en particulier par le représentant de l'Éthiopie, aussi ma délégation souhaite centrer le débat sur un point précis qui concerne notre développement socioéconomique, à savoir le point de l'ordre du jour relatif à la Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique.

Le paludisme demeure un problème majeur de santé publique en Zambie, particulièrement pour les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes, avec 4 millions de cas recensés chaque année. Ma délégation souhaite rendre un hommage appuyé au Secrétaire général, ainsi qu'à la communauté mondiale, pour l'appui sans précédent apporté à la lutte contre le paludisme au cours de la dernière décennie, une contribution que le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a soulignée dans son dernier rapport (A/67/825). Comme les autres parties de l'Afrique où le paludisme est gravement endémique, la Zambie a bénéficié de cet appui sans précédent.

Je tiens à me faire l'écho des préoccupations exprimées par l'OMS dans son rapport concernant l'insuffisance du financement à l'échelle mondiale de la lutte antipaludique, en particulier du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Nous savons qu'un financement accru, durable et prévisible du Fonds mondial contribuerait à garantir la disponibilité des moyens de lutte antipaludique, à préserver et consolider les progrès réalisés par les pays africains, particulièrement dans les pays où le paludisme est endémique. Comme le reste de l'Afrique, mon pays fait face à de graves difficultés financières, qui limitent nos possibilités de contribuer à cette lutte en recourant à notre trésorerie. En conséquence, la contribution de la communauté mondiale a permis dans une large mesure de consolider nos avancées en matière de lutte contre le paludisme. Il est donc impératif de continuer d'appuyer les progrès significatifs et durables réalisés dans ce domaine.

Les pays africains et leurs gouvernements restent attachés à la lutte antipaludique, et la Zambie, comme d'autres pays où le paludisme est endémique, a réduit de façon notable les incidences du paludisme

et s'est engagée dans un programme ambitieux visant son élimination définitive, grâce à une surveillance renforcée, une disponibilité assurée de produits de base et, en particulier, une prévention et des interventions de traitement au sein des communautés.

Je suis fier d'indiquer qu'à la fin de 2012, 72 % des ménages dans notre pays disposaient d'au moins une moustiquaire et que tous nos districts bénéficient aujourd'hui de pulvérisations intradomiciliaires d'insecticide à effet rémanent. Quelque 74 % des ménages ont au moins une moustiquaire ou ont bénéficié de pulvérisations antipaludiques. Il convient tout particulièrement de noter que plus de 72 % des femmes enceintes reçoivent une prophylaxie antipaludique.

Grâce à ces efforts, l'incidence du paludisme et le taux de mortalité ont chuté de 66 %, contribuant ainsi à la réalisation de l'objectif 6 du Millénaire pour le développement. En fin de compte, comme pour le reste de l'Afrique, l'objectif de la Zambie est d'éliminer le paludisme, car nous estimons que cet objectif fait partie de notre programme de développement et que l'incidence du paludisme dépasse le domaine de la santé. Pour la majorité des pays africains, il s'agit d'une question fondamentale sur le plan social et du développement.

Tout en notant ces avancées, la Zambie, comme la plupart des pays africains, a connu des revers et des défis dans l'intensification de ses interventions planifiées, en raison d'une insuffisance dans le cofinancement des programmes, notamment des initiatives de santé à l'échelle mondiale. Ma délégation demande donc davantage de ressources pour la recherche et la surveillance aux fins d'une meilleure information sur les moyens mis en œuvre pour lutter contre le paludisme, prévenir la résistance aux médicaments utilisés contre le paludisme et empêcher la réapparition de la maladie là où elle peut être éliminée. Afin d'appuyer le rapport du Secrétaire général (A/68/222) et ses observations, nous appelons à la préservation des acquis en maintenant les aspirations de l'objectif 6 du Millénaire pour le développement dans le programme de développement pour l'après-2015 et en veillant à ce que l'élimination du paludisme reste une question de santé mondiale prioritaire.

M. Mokfeti (Algérie) (parle en anglais) : Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue à M. Ibrahim Hassane Mayaki, Directeur exécutif de l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). L'Algérie

se félicite du rapport du Secrétaire général sur le NEPAD (A/68/222) et de l'éclairage qu'il apporte.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le Représentant permanent de l'Éthiopie au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/68/PV.36).

Cette année, la célébration du jubilé d'or de l'Organisation de l'unité africaine, connue désormais sous le nom d'Union africaine, nous offre l'occasion de dresser un bilan des réalisations et de regarder l'avenir avec confiance. Lancé à Abuja en 2001 pour promouvoir la renaissance africaine, le NEPAD est né de l'impératif politique pour les Africains de compter avant tout sur eux-mêmes pour débarrasser leur continent de la pauvreté et faire en sorte que l'Afrique ne soit pas tenue à l'écart du processus de mondialisation. À cette fin, le NEPAD a mis au cœur du développement durable la question de la paix, de la sécurité, de la démocratie, de la bonne gouvernance, des droits de l'homme, de l'autonomisation des femmes et de la gestion économique rationnelle.

Tout en prenant acte des difficultés politiques, économiques et sociales rencontrées par l'Afrique dans son développement pendant des décennies, le NEPAD est aussi l'expression de la volonté de l'Afrique de mettre sur pied un nouveau partenariat fondé sur le principe de leadership africain et, surtout, d'appropriation.

Après une décennie de mise en œuvre, le NEPAD, en tant que programme de l'Union africaine, a obtenu des résultats encourageants. La promotion du développement des infrastructures, qui sont le moteur de l'intégration et du développement de l'Afrique, a conduit à l'adoption, en 2010, du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) par les chefs d'État de l'Union africaine. Outre son impact social significatif, le PIDA améliorera la compétitivité de l'Afrique, renforcera sa capacité à attirer les investissements et permettra une augmentation de deux points de la croissance. Les principaux projets d'infrastructure identifiés à ce jour permettront d'améliorer la coopération et l'intégration régionales et de stimuler le commerce intra-africain.

Les pays africains sans littoral vont connaître une réduction des coûts de transport grâce à l'amélioration de l'accès aux ports maritimes et à une meilleure infrastructure dans les pays de transit. À cet égard, le projet de l'Algérie concernant l'installation d'un gazoduc transsaharien entre l'Algérie et le Niger est en bonne voie. En outre, le projet de liaison par fibre optique entre le

Nigéria, le Niger et l'Algérie est également bien avancé, comme en atteste la pose de 700 kilomètres de câbles sur les 2 700 kilomètres prévus. De même, des progrès notables ont été réalisés dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, dont l'objectif est d'atteindre 6 % de croissance dans le secteur agricole grâce à l'affectation de 10 % des budgets nationaux. Aujourd'hui, 30 pays se sont engagés à participer à ce programme, dont 21 ont déjà adopté un plan d'investissement dans l'agriculture nationale.

S'agissant de la gouvernance, le NEPAD a lancé avec succès le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs comme moyen pour favoriser l'adoption de politiques, de normes et de pratiques menant à la stabilité politique, à la croissance économique élevée, au développement durable et à l'accélération de l'intégration économique aux niveaux sous-régional et continental. Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, qui fête cette année son dixième anniversaire, a consolidé sa position de mécanisme d'amélioration de la bonne gouvernance. Nous nous réjouissons de constater que 33 pays ont rejoint le Mécanisme, dont 17 ont été évalués par leurs pairs.

Si des progrès ont été réalisés l'année dernière en ce qui concerne l'accélération de la croissance et du développement social, des défis persistent cependant, avec notamment les difficultés à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Un appui international durable est par conséquent déterminant si l'on veut que l'Afrique atteigne les objectifs de développement internationalement acceptés, grâce notamment à un partenariat mondial en faveur du développement. Pour ce faire, nous appelons les partenaires du développement à poursuivre leur efforts afin d'honorer leurs engagements à l'égard du développement du continent, y compris en ce qui concerne l'aide. Toutes les parties prenantes doivent faire un effort supplémentaire pour atteindre ces objectifs en Afrique, la seule région à ne pouvoir les atteindre en 2015. Le lancement du mécanisme des Nations Unies de surveillance de la mise en œuvre des engagements pris à l'égard du développement du continent contribuera au plein respect de ces engagements.

Nous savons parfaitement qu'il ne saurait y avoir de prospérité mondiale sans prospérité de l'Afrique. Les efforts de l'Afrique pour éliminer la faim, créer des emplois et assurer un développement durable doivent être complétés par un soutien durable aux partenaires du développement. C'est pourquoi nous exhortons la

communauté internationale à accorder toute l'attention nécessaire aux priorités de l'Afrique, notamment au NEPAD, dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Un partenariat mondial pour le développement sera essentiel pour accélérer la concrétisation des OMD, tout en favorisant la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

M. Balé (République du Congo) : Le débat de ce jour, au titre du point 63 de l'ordre du jour et de ses alinéas a) et b), constitue le couronnement de la semaine de l'Afrique, consacrée en particulier au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et à son pendant, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP). Il a été rendu possible grâce à l'initiative du Bureau du Représentant Spécial du Secrétaire général pour l'Afrique, avec le précieux concours de l'Agence du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et le Secrétariat du MAEP. Je voudrais d'ores et déjà dire notre sincère appréciation à l'Ambassadeur Maged Abdelaziz pour le dynamisme qu'il a imprimé à la tête de ce Bureau et remercier en même temps le Directeur exécutif de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, M. Ibrahim Hassane Mayaki, qui s'investit avec beaucoup de conviction dans la promotion du NEPAD.

Je voudrais, à ce stade, me féliciter de cette initiative qui a permis de présenter une Afrique qui a su surmonter les pesanteurs de son histoire pour prendre son destin en main, en s'unissant autour d'une vision commune du développement. Une Afrique qui a pris la mesure de l'enjeu de la gouvernance, de la paix et de la sécurité pour que prospèrent les mutations qu'exige la réalisation de cette vision.

Ma délégation prend note des deux rapports du Secrétaire général, intitulés, respectivement, « Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique : onzième rapport complet sur les progrès de la mise en œuvre et l'appui international (A/68/222) et « Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables » (A/68/220). Ces deux documents nous offrent des éléments d'appréciation des actions engagées ou qui devraient l'être en faveur de l'Afrique et des différentes institutions panafricaines, tant par l'ONU que par les autres partenaires de l'Afrique, en application des différents textes pertinents de l'Assemblée générale et autres documents issus des conférences internationales, notamment dans les domaines prioritaires déclinés dans le NEPAD.

Les différents exposés qui ont ponctué la semaine de l'Afrique, autant que les deux rapports ci-dessus cités, nous donnent l'assurance que les pays africains s'installent dans une dynamique de mutations profondes de leurs économies. Malgré les effets néfastes de la crise économique et financière mondiale, force est de se rendre à l'évidence des indicateurs. On peut observer que le cadre stratégique qu'offre le NEPAD a permis aux pays africains d'enregistrer des progrès encourageants. Par ailleurs, le leadership africain s'est affirmé dans l'appropriation des résolutions des conflits et la volonté de les conjurer par des mécanismes africains.

L'Afrique dispose d'atouts qui en font un acteur incontournable qui va peser dans la globalisation du monde. Cependant, nous ne le dirons jamais assez, les pays africains sont confrontés, individuellement ou collectivement, à de multiples contraintes et souvent de nature complexe. Ces défis qu'ils tentent de surmonter ne sont pas toujours à la mesure de leur capacité.

Le destin de l'Afrique est lié à celui du reste du monde. Cela est un fait indéniable, une réalité qui devrait inspirer d'autres régions du monde, nos partenaires bilatéraux et multilatéraux, pour des actions et des mesures concrètes dans le cadre d'un partenariat que nous voulons dynamique et innovant. C'est ici que ma délégation voudrait partager l'analyse faite par le Secrétaire général dans ses deux rapports et m'associer à ses recommandations, notamment quand il souligne la nécessité pour nos partenaires de tenir leurs promesses et d'honorer leurs engagements et, surtout, de continuer à soutenir les efforts des pays africains et de l'Union africaine dans leur quête d'une paix et d'un développement durables.

C'est pourquoi le Congo salue l'engagement des Nations Unies et des partenaires bilatéraux, aux côtés des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, dans la résolution de la crise en République centrafricaine. Il faut espérer que cette crise connaîtra un épilogue heureux sur la base du cadre de règlement initié sous le leadership des chefs d'État de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, et ce, en étroite collaboration avec l'Union africaine et avec l'appui de l'ONU et des partenaires bilatéraux. Cependant, le processus politique ainsi engagé dans ce pays doit être accompagné par des actions qui visent en même temps le redressement économique et social, pour ne pas ruiner l'espoir d'une paix durable, en tirant les leçons des défis qui n'ont pas permis l'aboutissement du processus de paix antérieur.

Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour souligner l'importance et l'intérêt de ce type de partenariat dans lequel l'ONU et les autres partenaires de l'Afrique sont appelés à s'appuyer sur les efforts et les initiatives déployés aux niveaux régional et sous-régional, notamment dans la prévention et le règlement des conflits, et à s'inscrire dans la perspective des priorités définies par les pays africains, l'Union africaine, les organisations régionales et sous-régionales, notamment dans les situations post-conflit.

Les pays africains ne se sont jamais départis de leur responsabilité première, conscients que le devenir de l'Afrique exige d'eux la maîtrise de leur destin. C'est fort de cet engagement qu'ils s'emploient, collectivement et individuellement, à vaincre l'adversité des événements et des obstacles et à persévérer dans la mise en œuvre du NEPAD, particulièrement à l'aune des résultats, bien que mitigés, réalisés au cours de la dernière décennie, ainsi que des leçons qu'ils ont tirées, de manière à apporter l'espoir à des millions d'Africains et à devenir un partenaire viable. C'est cette dynamique soutenue qui a rendu possibles les avancées notables que nous saluons aujourd'hui.

C'est dans cette perspective que le Gouvernement de la République du Congo a engagé son action, et le Programme national de développement 2012-2016, qui est en cours d'exécution, s'inscrit dans le prolongement d'une politique volontariste d'intégration par la mise en œuvre de projets intégrateurs retenus dans les priorités du NEPAD. Le Programme repose sur cinq piliers dont la gouvernance est considérée, à juste titre, comme le socle du développement économique et social. Le Congo s'est associé au processus d'auto-évaluation et d'évaluation du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), dès son lancement en 2003. Des consultations internes sont en cours en vue de se soumettre à ce processus. Toutefois, le mouvement vers une bonne gouvernance est désormais irréversible.

La diversification et la croissance, le développement social et l'inclusion, le développement équilibré et durable sont les autres piliers autour desquels s'articule le Programme de développement national. Le développement des infrastructures économiques et sociales en est le pivot, car les services que cela engendre permettent, entre autres, d'interconnecter les opérateurs aux marchés intérieurs, régionaux et internationaux, et de désenclaver les poches de pauvreté.

Dans le cadre de l'interconnexion avec les pays voisins de la sous-région, le Congo a consenti d'importants

efforts dans la construction des liaisons d'intégration régionale : la République centrafricaine et le Tchad, par l'axe Ouesso-Enyellé-Mongoumba; le Cameroun, par l'axe Ketta-Sembé-Souanké; le Gabon, à travers l'axe sous-régional Doussala-NDendé-Dolisie ainsi que par la route Okoyo-Lekony-Franceville; l'Angola, par le Cabinda à partir de Nzassi; la République du Congo, par le pont ferroutier reliant Brazzaville à Kinshasa et Ilebo. La plupart de ces projets sont en cours de réalisation, hormis le projet emblématique de l'intégration qu'est le pont route rail qui reliera Brazzaville à Kinshasa et qui se situe encore dans la phase d'étude préliminaire. Il en est de même du projet d'interconnexion des réseaux électriques en Afrique Centrale.

C'est un lieu commun d'affirmer que l'agriculture reste l'ossature des économies africaines par le taux élevé de l'emploi de la main d'œuvre, 90 % en milieu rural, et 60 % de la main-d'œuvre totale en milieux rural et urbain. Pourtant, le développement de ce secteur reste encore un défi à relever pour mon pays. Le Congo a adhéré au processus du Programme détaillé du développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) en 2010, mais n'est pas encore parvenu à accorder les 10 % du budget à l'agriculture, tel que préconisé par la Déclaration de Maputo. Toutefois, le gouvernement s'est engagé dans une politique de développement de ce secteur. Le Congo a participé à la signature du cadre régional, à Libreville, en avril 2013. La signature du Pacte national PDDAA interviendra le mois prochain. Un dossier sera présenté aux partenaires, dans lequel ils s'engagent à améliorer le cadre macroéconomique, le cadre des affaires et à construire des infrastructures adéquates.

Pour réaliser ces programmes, le Gouvernement congolais entend améliorer la mobilisation des recettes propres, tout en comptant sur les ressources externes, en particulier les engagements pris dans le cadre de certaines initiatives, telles que l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et l'initiative sur la gestion transparente des ressources pétrolières qui devraient permettre d'accroître la capacité du Congo à mobiliser des ressources extérieures à des taux concessionnels.

Au moment où nous sommes engagés dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs du développement durable, il me paraît opportun de souligner la nécessité de voir les deux processus se renforcer et se compléter mutuellement de manière cohérente et coordonnée, sans pour autant sacrifier les objectifs du développement qui

ne seront pas réalisés, car d'ici à 2015, nombreux sont les pays africains qui n'auront pas atteint les objectifs du millénaire pour le développement. De même, il est important que les objectifs à définir reflètent les priorités du NEPAD et de l'Afrique.

M. Tommo Monthe (Cameroun) : Nous avons lu avec une grande attention et un intérêt soutenu les rapports présentés par le Secrétaire général, au titre du point 63 de l'ordre du jour et de ses alinéas a) et b) soumis à notre examen.

D'entrée de jeu, nous nous associons à la déclaration faite au nom du Groupe des États d'Afrique sur ces rapports (voir A/68/PV.36).

Nous voudrions également féliciter le Secrétaire Général pour la priorité qu'il continue d'accorder à l'Afrique, à la lumière des décisions prises par les organes délibérants des Nations Unies. Nous apprécions à leur juste valeur la clairvoyance, le dynamisme, le zèle et le dévouement que la Présidente de la Commission de l'Union africaine, le Conseiller spécial pour l'Afrique, le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, le responsable de la Banque africaine de développement, le Secrétaire exécutif de l'Agence du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et leurs collaborateurs respectifs mettent au service du développement de l'Afrique, en particulier lorsqu'ils font des projections à court, moyen et long terme, y compris à l'horizon 2063.

Sur l'ensemble des rapports présentés, de même qu'au titre du point 13 de l'ordre du jour, nous voulons faire les observations et commentaires suivants.

D'abord, à propos du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, il convient de souligner, ainsi que l'affirme le Secrétaire général lui-même, que les divers programmes phares continentaux réalisés dans le cadre du NEPAD, y compris ceux concernant les infrastructures, l'agriculture et la gouvernance, sont essentiels à la réalisation de la vision d'un continent intégré, prospère et pacifique. Le onzième rapport soumis par le Secrétaire général fait le point sur les progrès de la mise en œuvre et l'appui international à ce programme qui fête son 10^{ème} anniversaire dans le contexte du cinquantenaire de la création de l'Organisation de l'unité africaine, prédécesseur de l'actuelle Union africaine.

C'est à juste titre que cette célébration a été placée sous le signe du panafricanisme et de la renaissance africaine. En effet, pour quiconque se le rappelle, notre

continent revient de loin après la période d'esclavage, la période coloniale, et, plus proche de nous, celle des ajustements structurels et de l'afro-pessimisme des années 80. Le continent renaît des cendres de toutes ces périodes douloureuses et entend retrouver son unité et sa prospérité qui ont toujours été le leitmotiv de ses dirigeants depuis la nuit des temps.

Nous remercions le Secrétaire général pour l'abondance des informations fournies au cours de ces 12 derniers mois, s'agissant de l'appui des pays africains, de ses partenaires stratégiques ainsi que du système des Nations Unies dans les domaines prioritaires du NEPAD.

Sur la question des infrastructures, nous partageons l'avis du Secrétaire général, au paragraphe 111 de son rapport, à savoir que le programme pour le développement des infrastructures en Afrique est la clé du panafricanisme et de la renaissance africaine. Les divers projets envisagés, y compris ceux prioritaires dans les secteurs des transports, de l'énergie, des technologies de l'information et des communications ainsi que des voies de navigation transfrontières, sont clairement indiqués dans le rapport; ils sont plus que pertinents pour le développement de l'Afrique et se trouvent dans diverses phases de planification, de programmation ou de réalisation. Nous les appuyons fermement.

Il est important de souligner que ces projets reposent pour une grande partie sur un financement de l'Afrique, démontrant ce faisant, ce que les dirigeants africains ont toujours affirmé à savoir que la responsabilité première du développement du continent leur incombe au premier chef. Le Cameroun soutient en particulier ceux de ces projets ayant trait aux routes, aux ponts, aux télécommunications, à l'intégration africaine aux niveaux national, régional et sous-régional. Notre pays a lui-même engagé un vaste programme national dit de grandes réalisations, qui comprend la construction de ports, de centrales et barrages hydroélectriques, de routes, d'infrastructures d'énergies nouvelles et renouvelables.

Sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, le Secrétaire général note que les pays africains continuent de progresser dans la mise en œuvre des engagements pris par l'intermédiaire du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine ainsi que de l'objectif consistant à allouer 10% de leur budget au développement de l'agriculture. Notre pays est fermement engagé dans cette voie grâce à divers projets

planifiés ou en voie de mise en œuvre. Nous lançons un appel afin que les défis identifiés par le Secrétaire général dans son rapport, et qui empêchent des progrès notables par l'Afrique, soient surmontés, notamment, le manque de fonds ainsi que les limitations des capacités technologiques.

Sur la santé, le Secrétaire général relève que les progrès accomplis pour atteindre l'objectif d'Abuja consistant à allouer 15% du budget national à l'amélioration du secteur de la santé, ont été lents. Cependant, de nombreux pays du continent comme le Cameroun, ont accompli des progrès remarquables dans la lutte contre le VIH/cida, le paludisme et d'autres maladies infectieuses. La Fondation Chantal Biya, la Première Dame de notre pays, ainsi que l'Organisation dénommée Synergies africaines qu'elle a mise sur pied avec d'autres Premières Dames africaines, se trouvent au premier plan dans ces efforts. Ainsi que le souligne le Secrétaire général, les défis les plus urgents à relever pour accroître les progrès dans le secteur de la santé sont le manque de formation d'un personnel qualifié, les migrations internationales, la morbidité et la mortalité prématurée.

Sur l'enseignement et la formation, le Secrétaire général relève que les pays africains ont fourni des efforts et ont atteint des progrès appréciables notamment dans l'enseignement primaire et secondaire, surtout pour ce qui est des jeunes filles. Notre pays se trouve dans le peloton de tête dans ce domaine. Ainsi que le souligne le Secrétaire général, au paragraphe 38 de son rapport, s'agissant des défis, les gouvernements africains doivent continuer de promouvoir les politiques en matière d'éducation qui offrent le mieux aux étudiants les compétences nécessaires et les chances d'obtenir un emploi décent.

Sur l'environnement et le tourisme, des progrès ont également été enregistrés par les pays africains dans des domaines tels que la lutte contre la dégradation des sols, la sécheresse et la désertification, la conservation des zones humides et des aires protégées, la gestion transfrontière des eaux et des ressources naturelles. Le continent a enregistré une augmentation des touristes de l'ordre de 52 millions, comme l'indique le Secrétaire général. Notre pays a doublé sa quote-part de touristes dans la période considérée.

Pour consolider ces progrès, surtout en matière d'environnement, les pays africains doivent obtenir une juste part dans le financement des programmes d'environnement, en particulier ceux ayant trait à la

forêt. Est-il encore besoin de souligner que le bassin du Congo est la deuxième réserve forestière du monde après l'Amazonie et que des pays comme le Cameroun, qui en sont les détenteurs, apportent une contribution appréciable aux intérêts supérieurs de l'humanité s'agissant du climat, de la biodiversité, de l'économie et d'autres biens globaux. Nous devons par conséquent garder la jouissance de ces biens et obtenir la juste récompense de leur partage par l'humanité.

S'agissant des technologies de l'information et des communications, le Secrétaire général relève dans son rapport les deux principaux objectifs visés par les activités du NEPAD, à savoir relier tous les pays africains entre eux et avec le reste du monde par l'intermédiaire de câbles sous-marins à fibre optique de haut débit, et l'initiative de l'informatique à l'école, qui a pour but d'équiper toutes les écoles primaires et secondaires grâce aux technologies de l'information et des communications. Des progrès louables ont été accomplis par les pays africains à cet effet, notamment en ce qui concerne la protection des droits de la propriété intellectuelle et la gouvernance de la technologie de l'information et des communications. Notre pays, à travers les administrations nationales compétentes, s'emploie au développement d'un vaste programme et de projets relatifs aux technologies de l'information et des communications.

Il reste, comme le souligne le Secrétaire général dans le rapport, que l'Afrique, étant un continent diversifié comprenant de nombreuses langues, traditions et coutumes, il lui est nécessaire d'assurer que les solutions sont adaptées aux marchés des pays spécifiques, de même qu'un appui doit être donné à l'Union africaine pour la création d'un centre régional attractif pour la communauté internet panafricaine et le Comité consultatif gouvernemental de l'internet pour l'assignation des noms, des domaines et des comptes.

S'agissant de la science et de la technologie, le rapport souligne les efforts faits par le NEPAD pour forger des partenariats et les exploiter aux fins de promouvoir l'innovation en Afrique grâce aux réseaux régionaux de centres d'excellence dans le domaine des biosciences et aux indicateurs africains pour la science, la technologie et l'innovation. Nous appuyons ces efforts et soulignons à cet effet l'ensemble des initiatives prises au plan national par le Cameroun, à travers le Ministère de la recherche scientifique et technique et de l'innovation.

S'agissant de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et de la participation de la société civile, le Secrétaire général indique les importants engagements pris par les gouvernements africains dans divers instruments internationaux ainsi que les progrès encourageants pour ce qui est d'honorer ces engagements. Le Cameroun est également dans le peloton de tête s'agissant de la défense des droits des femmes, des enfants, des handicapés ainsi que de la participation de la société civile, notamment les jeunes, au développement pour laquelle une agence nationale a été créée.

S'agissant du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), le Secrétaire général relève qu'il a continué de renforcer et d'institutionnaliser la bonne gouvernance politique et économique et la gestion des entreprises en Afrique. Trente-trois pays dont le Cameroun ont adhéré à ce mécanisme, parmi lesquels 17 ont déjà subi son examen. Grâce à ce mécanisme, au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ainsi qu'à diverses mesures prises par les gouvernements africains aux niveaux national, sous-régional et continental, la démocratie, la bonne gouvernance, et le respect des droits de l'homme sont de mieux en mieux défendus en Afrique.

L'ensemble des engagements et des progrès de la part de l'Afrique, relevés par le Secrétaire général dans son rapport, et dans les divers domaines que je viens de mentionner, n'a pas donné lieu à des engagements fermes et réciproques de la part de la communauté internationale. Le Secrétaire général déplore plusieurs lacunes observées, parmi lesquelles le flux d'aide au développement vers le continent qui est demeuré inférieur aux promesses. Le nombre de donateurs traditionnels, en tant que source de capital pour l'Afrique, continue de baisser.

Le fardeau de la dette des pays africains a continué de décliner. Quant aux investissements étrangers directs et autres flux privés, ils se sont légèrement accrus mais se sont limités à quelques pays et aux secteurs extractifs, alors que les priorités africaines concernent l'industrie en vue d'une transformation rapide et d'une consolidation de la valeur ajoutée des produits primaires dans tous les pays africains.

Les ressources de l'aide pour le commerce allouées à l'Afrique ont baissé. Dans ce tableau peu reluisant, des signes encourageants sont apparus dans la coopération de l'Afrique avec certains de ses partenaires stratégiques, surtout les nouveaux pays

émergents, en particulier ceux du Sud. Il en est de même pour la coopération au processus de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement africain, avec l'annonce par le Japon de nouveaux montants de financement, et le fait que la Chine, la République de Corée, l'Inde, le Brésil, la Turquie, les États-Unis d'Amérique ont également annoncé des financements globaux ou sectoriels. Il reste que tous ces financements doivent être matérialisés pour ne pas tomber dans le schéma des promesses antérieures jusqu'ici non tenues. Il est évidemment bien entendu que les pays africains doivent tout mettre en œuvre pour assurer l'efficacité de l'aide, telle que convenue lors des conférences de Paris ou celles plus récentes de Busan, en République de Corée.

S'agissant de l'appui apporté par les organismes des Nations Unies, ils sont tout aussi divers que les organismes du système et portent sur leur domaine de compétence respective. Nous saluons toutes ces contributions et souhaitons que leur présentation dans les futurs rapports du Secrétaire général soient assortis d'une analyse critique en fonction d'une matrice prévisionnelle qui définit préalablement la nature, les objectifs, les montants éventuels de chacune des contributions attendues et validées suivant un calendrier d'exécution.

S'agissant du commerce, les négociations du Cycle de Doha devraient se conclure dans les plus brefs délais et adopter des recommandations appuyant une plus grande intégration des pays africains dans l'économie mondiale, en remédiant aux obstacles structurels et infrastructurels qui réduisent leur capacité à participer au commerce international.

Nous appuyons enfin l'ensemble des conclusions et recommandations faites par le Secrétaire général dans son rapport, en particulier celle demandant aux donateurs d'honorer les engagements qu'ils ont pris envers l'Afrique, celle aussi visant la création d'un mécanisme des Nations Unies chargé d'assurer le suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, qui assurera le Secrétariat de ce mécanisme, devra être renforcé. Nous appuyons le Secrétaire général pour les propositions qu'il a faites à ce sujet et qui seront examinées par la Cinquième Commission.

Le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/68/220) fait le point sur la question en mettant l'accent sur les

évolutions majeures survenues pendant les douze derniers mois en Afrique, ainsi que sur les efforts et les activités menés pour le renforcement de la coopération, la prévention et la gestion des conflits, le maintien et la consolidation de la paix, la reconstruction au lendemain d'un conflit, les droits de l'homme, la primauté du droit, l'administration de la justice, l'appui à la réforme du secteur de la sécurité, le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Toutes ces activités montrent à suffisance que notre continent n'est pas encore à l'écart des turbulences, des rivalités d'idéologies et d'intérêts les plus divers.

La situation qui prévaut actuellement en République centrafricaine mérite à cet égard une attention particulière, afin d'éviter que ce pays frère, qui était déjà en traitement au sein de la Commission de consolidation de la paix, ne s'enlise à nouveau dans une crise aiguë aux répercussions multiples dans notre sous-région et dans le continent africain en général. Les pays d'Afrique centrale et l'Union africaine ont pris à ce sujet d'importantes mesures de sauvegarde de la paix et de retour à l'ordre constitutionnel dans ce pays.

Le Cameroun contribue activement à ces mesures, ainsi que le prouve, entre autres, la participation d'un contingent de notre pays au maintien de la paix en République centrafricaine et la désignation récente d'un général camerounais pour diriger la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine, mise en place par l'Union africaine. Nous appelons et saluons les efforts et l'appui fournis, ou à fournir, par l'ONU et d'autres partenaires pour la paix et le développement en Centrafrique, à la suite de l'appel récemment lancé et des mesures prises ou envisagées par les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale pour la République centrafricaine.

Au-delà et dans le golfe de Guinée, le phénomène de piraterie et de vol à main armée a connu une certaine recrudescence. C'est pour contrecarrer ce phénomène que les pays de l'Afrique de l'Ouest et ceux de l'Afrique centrale se sont réunis au Cameroun, les 24 et 25 juin 2013, à l'instigation du Conseil de sécurité, et ont pris d'importantes mesures, dont celle de créer un Centre interrégional de coordination ayant pour siège Yaoundé. Des dispositions sont en train d'être prises pour rendre opérationnel ce Centre dans les plus brefs délais. La coopération de l'ONU et d'autres partenaires internationaux sont nécessaires pour renforcer l'efficacité du Centre.

À propos de la décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique, les actions entreprises par les pays africains, dont le bilan est donné chaque trimestre par le Comité directeur de l'Alliance des dirigeants africains contre le paludisme, continuent à produire des résultats appréciables. Notre pays, une fois de plus, est en première ligne s'agissant de la formulation de politique et des mesures vigoureuses prises et exécutées par le Ministère de la santé publique. Il convient de souligner qu'en la matière, mieux vaut toujours prévenir que guérir. À cet effet, les pulvérisations intradomiciliaires, la distribution gratuite de moustiquaires imprégnées d'insecticide de longue durée sont des atouts précieux dans le combat contre le paludisme. Cependant, il reste que la communauté scientifique africaine et mondiale s'oriente résolument vers la recherche d'un vaccin efficace contre ce fléau dans les plus brefs délais, à la hauteur de la volonté ferme affichée par l'Afrique elle-même dans l'éradication définitive du paludisme.

Ainsi que le déclaraient si pertinemment dans leur publication conjointe d'août 2012 les responsables du NEPAD, de la Commission économique pour l'Afrique et du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique :

« La prochaine décennie de développement en Afrique doit être mue par des efforts renouvelés visant à renforcer l'appropriation et à donner leur pleine mesure au potentiel, aux ressources et aux talents propres de l'Afrique pour assurer son développement. De nombreux défis et opportunités nous attendent. L'Afrique ne réussira que si elle reste sur la voie des vastes réformes politiques et socioéconomiques, articulées autour des valeurs fondamentales de l'appropriation et de leadership forts de la part des Africains et du partenariat axé sur la valeur. » (*La Décennie du changement de l'Afrique : Réflexions sur les 10 ans du NEPAD, p. viii*)

M. Sarki (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je me félicite de l'occasion qui m'est offerte de participer à l'examen des rapports très intéressants du Secrétaire général au titre du point 63 de l'ordre du jour et de ses alinéas a) et b) (A/68/222 et A/68/220). Nous sommes heureux de prendre part aux délibérations sur des questions d'importance majeure pour notre région.

Tout d'abord, ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Éthiopie au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/68/PV.36).

Les défis économiques et en termes de développement auxquels se heurte l'Afrique sont sans équivalents, et les approches adoptées pour y répondre doivent s'inspirer d'une philosophie du développement qui tienne dûment compte des caractéristiques locales, ait recours à des mécanismes sous-régionaux, régionaux et internationaux pour le développement et conçoive un nouveau modèle pour tracer la voie du développement de l'Afrique. Ces défis ont entraîné la création du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), il y a plus d'une décennie, un programme modèle pour l'Afrique, qui met l'accent sur l'appropriation et le partenariat, afin d'assurer le renouveau et le développement du continent.

Le Nigéria souligne de nouveau que les efforts doivent tendre vers la réalisation de chacun des neuf domaines d'action établis par le NEPAD, et demande à tous les pays africains et leurs partenaires de faire fond sur les progrès réalisés et de souscrire pleinement au schéma opérationnel proposé par le NEPAD. À cet égard, nous observons que l'échec des plans de développement passés en Afrique tenait moins à l'absence de cadres concrets qu'à une mise en œuvre chaotique. C'est pourquoi ma délégation tient à rendre hommage à la Commission économique pour l'Afrique, à la Banque africaine de développement, aux partenaires du développement des Nations Unies et aux autres acteurs régionaux pour leur contribution à la mise en œuvre des programmes et objectifs du NEPAD, et pour avoir fourni des services techniques et d'autres services spécialisés aux États membres.

Depuis la création du NEPAD, nous sommes de nouveau confiants que, grâce aux stratégies adoptées, l'Afrique sera en mesure de relever les défis liés au développement. Il est toutefois capital que le mandat plus large confié au NEPAD reste la priorité. À cet égard, les intérêts divergents doivent céder la place aux intérêts collectifs, et l'engagement des États membres à l'égard d'un partenariat fructueux doit demeurer intact.

Le Nigéria souligne la nécessité pour chaque État de s'employer par tous les moyens à intégrer le programme de développement dans leurs programmes sectoriels, en utilisant les ensembles régionaux comme outils d'intégration économique du continent. C'est pourquoi le Nigéria souhaite rendre hommage à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et ses États membres pour leurs nombreuses contributions, qui ont abouti à la signature, en 2009, du premier pacte agricole régional. À notre avis, des

mesures aussi concrètes peuvent être mises en œuvre dans d'autres sous-régions et s'intégrer dans le grand projet continental.

Il est reconnu dans le monde entier que le NEPAD repose sur trois piliers : la bonne gouvernance, le renforcement des capacités et le partenariat. Afin de susciter l'élan nécessaire pour assurer des progrès tangibles dans l'exécution des objectifs définis dans le cadre du partenariat, il ne faut pas perdre de vue la nécessité de stimuler la capacité du continent à gouverner et à adopter des politiques et des stratégies à long terme.

Tout en prenant acte des nombreux progrès réalisés dans la mise en œuvre des secteurs prioritaires du NEPAD, nous pensons qu'il reste beaucoup à faire concernant le programme du NEPAD, particulièrement dans le domaine des infrastructures et du développement. Aussi le Nigéria se félicite du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique et de la mise en œuvre de l'initiative présidentielle en faveur des infrastructures. Le manque d'infrastructures est une des causes principales de l'incapacité à atteindre la plupart des objectifs de développement en Afrique. Le Nigéria est fermement convaincu que les objectifs du NEPAD pour ce qui est de bâtir une infrastructure économique solide et de créer un environnement propice à l'investissement restent essentiels. Grâce à cette approche, l'Afrique saura vaincre ses difficultés économiques afin que le continent puisse s'épanouir, comme il le devrait.

En ce qui concerne l'alinéa b), on a beaucoup parlé du lien intrinsèque entre paix durable et développement durable en Afrique. Un continent aussi varié que l'Afrique peut réaliser un véritable partenariat si les obstacles récurrents cèdent la place à une paix et une sécurité durables.

Indépendamment de son ampleur, un conflit représente un grave défi pour une intégration adéquate des États africains, car il freine la mise en œuvre fructueuse des objectifs du NEPAD. Ma délégation appelle à l'utilisation continue du système d'alerte rapide du continent pour la prévention des conflits. Par ailleurs, les États Membres devraient mettre sur pied un mécanisme efficace destiné à arbitrer entre des intérêts contradictoires. C'est la raison pour laquelle le Nigéria a choisi le thème de la diplomatie préventive en faveur de la paix lorsqu'il a postulé, la semaine dernière, à un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité. Nul doute que la prévention des conflits est la

solution la moins coûteuse pour maintenir la paix et la sécurité dans le monde. En effet, il est devenu manifeste que la prévention des conflits constitue le moyen le plus efficace de sauvegarder les acquis en matière de développement. Il faut donc continuer à insuffler un nouvel élan à toutes les stratégies de prévention des conflits.

La pauvreté est à la fois la cause et la conséquence des conflits en Afrique et demeure un défi mondial, puisque ses incidences dépassent les limites de l'Afrique. Il appartient donc à chacun de jouer un rôle de catalyseur en libérant l'Afrique des conflits et en préservant ainsi les progrès enregistrés jusqu'ici dans la région. À cet égard, nous saluons les efforts déployés dans le cadre du NEPAD pour reconstruire les pays sortant d'un conflit, favoriser une transition crédible et des stratégies de retrait. Nous demandons également qu'un soutien financier et institutionnel continue d'être apporté par la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies.

La question suivante inscrite à l'ordre du jour concerne le secteur de la santé. À cet égard, nous observons que le paludisme reste un défi majeur sur le plan de la santé publique et du développement en Afrique, ainsi qu'au Nigéria. Nous avons saisi chacune des occasions pour intensifier nos opérations de lutte contre le paludisme, renforcer nos capacités et redoubler d'efforts pour faire reculer cette maladie.

Conformément à son engagement d'accélérer et d'intensifier la lutte contre le paludisme, le Gouvernement fédéral du Nigéria a lancé un plan national stratégique de lutte antipaludique 2009-2013, élaboré par le programme national de lutte contre le paludisme, en coopération avec le Partenariat pour la lutte antipaludique, des gouvernements nationaux et d'autres acteurs. Ce plan stratégique de lutte antipaludique porte sur les priorités nationales en matière de santé et de développement, notamment celles du Plan stratégique mondial de lutte antipaludique pour la période 2005-2015 et celles des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le plan stratégique antipaludique s'articule autour d'un ensemble équilibré de services de médecine préventive pour réduire le fardeau de la maladie et de services curatifs pour prendre soin des malades. Le Plan porte également sur la priorité accordée à l'intensification des interventions de prévention pour diminuer le poids de l'infection et réduire rapidement le coût des soins curatifs en termes de coûts des médicaments, d'interventions sanitaires et de dépenses des ménages.

Le Nigéria a également procédé au lancement d'un nouveau plan stratégique de lutte antipaludique pour la période 2014-2020, qui prévoit d'éliminer la maladie. J'informe l'Assemblée que le Nigéria est un des neuf pays à avoir été choisis pour piloter le Fonds pour des médicaments antipaludéens à des prix abordables. Ce projet, géré par le Fonds mondial, bénéficie du soutien du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, du Département britannique pour le développement international et de la Fondation Bill et Melinda Gates. L'objectif est de diminuer le prix de détail des polythérapies à base d'artémésinine afin qu'elles soient aussi abordables que les monothérapies antipaludéennes les moins onéreuses. J'informe également l'Assemblée que l'Agence américaine pour le développement international finance des activités antipaludiques au Nigéria.

En 2011, le Nigéria est devenu un pays bénéficiaire au titre de l'Initiative présidentielle pour lutter contre le paludisme initiée par le Gouvernement des États-Unis. Au fil des ans, nous avons reçu 103,7 millions de dollars de financement pour 2011 et 210,2. Le plan opérationnel 2013 de l'Initiative pour le Nigéria a été mis en place lors de la visite de planification effectuée en 2012 par l'Agence américaine pour le développement international, les centres américains de contrôle et de prévention de la maladie et le personnel sur le terrain. La phase 2 du Fonds mondial a pour objectif de distribuer 26 millions de moustiquaires imprégnées d'insecticide de longue durée, entre 2011 et 2014, avec la possibilité d'un cofinancement pour la distribution de 10 millions de moustiquaires supplémentaires pendant cette même période.

Avec d'autres pays africains, le Nigéria a récemment adopté la feuille de route de l'Union africaine sur le partage des responsabilités et la solidarité mondiale dans la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, qui repose sur trois piliers : le financement novateur, l'accès universel aux médicaments et diagnostics, le leadership engagé et la gouvernance. Nous continuerons d'appuyer résolument les objectifs énoncés dans la feuille de route afin qu'ils soient mis en œuvre dans l'intérêt de tous.

Profondément attaché au multilatéralisme dans la lutte contre le paludisme et d'autres maladies, le Nigéria a accueilli le Sommet spécial de l'Union africaine sur le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, en juillet 2013, à Abuja. Ce Sommet a notamment permis d'évaluer le niveau de réalisation des objectifs fixés lors des réunions

de 2001 et 2006 de l'Union africaine, d'identifier les lacunes, contraintes et défis dans la mise en œuvre de la Déclaration d'Abuja sur le VIH/sida, la tuberculose et autres maladies infectieuses connexes et des OMD, et d'élaborer de nouvelles stratégies permettant à l'Afrique de trouver une manière nouvelle et plus concrète d'atteindre ces objectifs. L'avancée la plus importante a été l'engagement renouvelé des dirigeants africains de lutter contre ces maladies et de promouvoir la santé et le bien-être en Afrique. Le Gouvernement fédéral accorde une attention particulière à l'élimination du paludisme et souhaite résolument poursuivre la recherche d'un cadre offrant l'appui nécessaire pour assurer l'élimination de la maladie et la réalisation complète des OMD.

Enfin, d'autres questions soulevées par le Secrétaire général dans son rapport revêtent beaucoup d'intérêt pour le Nigéria. Ces questions ont déjà été abordées au cours des réunions de la Commission ou le seront au cours de réunions appropriées, afin d'évaluer leur importance et les mesures à prendre au niveau national pour les mettre pleinement en œuvre et de manière structurée.

M. Kaganda (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour la République-Unie de Tanzanie de prendre la parole devant l'Assemblée en ce jour important pour l'Afrique, où nous célébrons non seulement le cinquantième anniversaire de l'Organisation de l'unité africaine, mais aussi le dixième anniversaire du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA).

Nous nous associons également à la déclaration prononcée par le représentant de l'Éthiopie au nom du Groupe des 77 et de la Chine (voir A/68/PV.36).

L'Afrique a fait des progrès remarquables dans le renforcement de la gouvernance. Des efforts sont déployés pour promouvoir et renforcer davantage la gouvernance par le biais du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). De la même manière, de nombreux pays africains adoptent désormais la démocratie et la primauté du droit et encouragent la transparence dans l'administration publique. Mais il faut faire davantage pour renforcer les progrès réalisés dans ces domaines.

L'Afrique doit encore faire face à une multitude de défis, dont certains sont chroniques. Certaines régions du continent sont enlisées dans d'interminables conflits

qui ont coûté la vie à des milliers de personnes, déplacé des millions d'autres et entravé le développement. Lentement mais sûrement, nous constatons les résultats positifs des solutions africaines à ces défis africains. Nous nous sommes engagés à débarrasser le continent de ces conflits en nous attaquant à leurs causes fondamentales.

La République-Unie de Tanzanie fait partie des 31 pays africains qui ont adhéré volontairement au MAEP. Ce faisant, nous avons entrepris de promouvoir et de protéger la démocratie et les droits de l'homme en élaborant des normes précises en matière de responsabilisation, de transparence et de gouvernance participative. Nous soumettons des rapports périodiques au Mécanisme. Notre premier rapport, publié cette année, fait état de progrès remarquables en matière de gouvernance démocratique et économique et de gestion. Il signale également les défis à relever pour traduire la croissance économique en un développement à large participation, en faveur des pauvres et non exclusif. Le Gouvernement s'est engagé, dans le cadre du programme national d'action, à mettre en œuvre les recommandations du MAEP.

Notre tâche principale consiste à réduire la pauvreté, les inégalités et le chômage des jeunes et à promouvoir un développement partagé et évolutif. Nous pensons y parvenir. Dans cette tâche, nous comptons sur tous les acteurs sociaux et les partenaires du développement dans l'esprit du NEPAD.

La célébration du dixième anniversaire du PDDAA est l'occasion de nous rappeler que l'agriculture constitue le fondement de la plupart des pays africains, dont le mien. En Tanzanie, 70% de la population dépendent de l'agriculture pour leur subsistance. À cet égard, de nombreux gouvernements ont entrepris d'augmenter les investissements dans l'agriculture afin d'améliorer la productivité agricole et, à terme, la sécurité alimentaire. Mon Gouvernement consacre près de 10% de son budget au développement agricole et à la sécurité alimentaire. Il a lancé plusieurs partenariats public-privé dans ce secteur en profitant du climat favorable aux investissements qui règne dans le pays.

Le paludisme représente un autre défi pour l'Afrique. Depuis 2001, lorsque l'Assemblée générale a adopté sa première résolution sur le paludisme (résolution 55/284), nous avons constaté un engagement politique et une attention mondiale croissants à l'égard de la lutte contre le paludisme. Quelque 11 pays africains et 32 pays touchés par le paludisme en dehors

de l'Afrique sont parvenus à diminuer de plus de 50% les cas de paludisme répertoriés entre 2000 et 2009. Des centaines de milliers de vies ont été sauvées.

Bien que le paludisme soit une maladie tout à fait évitable et soignable, trop de personnes souffrent de cette maladie et en meurent. Lorsque 100 personnes meurent dans un accident ou pendant une guerre, nous sommes choqués. Nous devrions pourtant nous rappeler qu'au cours de la seule année 2010, cette maladie a causé la mort d'environ 660 000 personnes. En Tanzanie, le paludisme reste une des causes principales de traitement en milieu hospitalier et hors milieu hospitalier et de mortalité. Entre 30 et 40% des visites hors milieu hospitalier sont dues au paludisme. Il s'agit de la principale cause de mortalité quotidienne des enfants et des femmes enceintes.

La lutte contre le paludisme reste une urgence mondiale, et plus encore pour l'Afrique. La lutte contre le paludisme a une incidence positive sur la mortalité des femmes et des enfants et elle pourrait permettre d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier les objectifs 4 et 5, qui concernent la réduction de la mortalité infantile et l'amélioration de la santé maternelle d'ici à 2015. C'est pourquoi mon Gouvernement a mis en œuvre plusieurs interventions pour lutter contre cette maladie.

Entre 2008 et mai 2012, mon pays est parvenu à réduire de 44% la prévalence du paludisme chez les jeunes enfants. À Zanzibar, le taux de mortalité due au paludisme est proche de zéro. L'objectif de Zanzibar est de maintenir ce taux. S'agissant de la partie continentale de la Tanzanie, nous appliquons les leçons apprises à Zanzibar, en procédant comme suit : pulvérisations intradomiciliaires dans les zones infectées; mise à disposition de moustiquaires imprégnées d'insecticide pour chaque lit; traitement rapide des personnes infectées par la maladie; contrôle et surveillance aux fins de prévenir la résurgence de l'épidémie.

Par ailleurs, le Gouvernement s'est engagé dans un vaste et coûteux programme destiné à régler la question de l'accès aux soins de santé. Ce programme prévoit la présence d'un dispensaire dans chaque village ainsi qu'un centre de santé dans chaque circonscription. Ce programme devrait certainement contribuer au succès de notre lutte antipaludique, en garantissant un diagnostic et un traitement rapides. Pour cela, nous avons besoin de partenariats et de l'appui de la communauté internationale. Nous remercions nos partenaires bilatéraux et multilatéraux pour leur soutien

technique et financier. Nous les appelons à poursuivre dans ce sens afin de compléter les efforts faits par le Gouvernement pour mettre en œuvre la stratégie antipaludique et éliminer cette maladie de la Tanzanie.

Pour relever ce défi, la communauté internationale doit intensifier ses efforts, respecter ses engagements pour ne pas compromettre les progrès réalisés jusqu'ici et améliorer plus encore les interventions durables. De nombreuses stratégies ont été mises en œuvre pour lutter contre le paludisme. À cet égard, nous prenons acte du travail accompli par l'Alliance des dirigeants africains contre le paludisme.

L'expérience nous a appris que les stratégies actuelles ne suffisent pas à atteindre l'objectif de l'élimination de la maladie. Nous risquons également une diminution de leur efficacité, par suite du développement d'une résistance aux médicaments et aux insecticides de la part des parasites et des moustiques anophèles. C'est pourquoi, le 24 septembre dernier, le Cadre d'action multisectorielle pour lutter contre le paludisme a été mis en place. Ce cadre prévoit de grandes avancées en matière de développement humain et davantage d'initiatives conjointes de la part des ministères sectoriels et globaux créés dans les villages. Nous appelons les États Membres et la communauté internationale à soutenir ce vaste effort d'ensemble.

Nous tenons également à saisir cette occasion pour remercier le Secrétaire général d'avoir placé la lutte contre le paludisme au premier rang de son programme d'action quinquennal pour la période 2012-2017. Cela devrait permettre d'encourager de nouveaux partenariats et d'améliorer ceux existants, l'ambition étant d'améliorer l'efficacité des interventions et de réduire sensiblement le nombre de décès dus au paludisme.

Je tiens pour terminer à exhorter la communauté internationale et l'ONU à travailler plus étroitement et résolument avec l'Union africaine afin de régler les conflits en suspens et consolider la paix et la sécurité en Afrique. Nous devons travailler ensemble pour faire en sorte que la lutte contre le paludisme et son élimination restent la priorité dans le programme de développement pour l'après-2015. Nous devons concentrer notre attention sur le renforcement des systèmes de santé et la mise en valeur des capacités humaines afin de permettre aux pays touchés par la maladie de relever plus efficacement ce défi.

J'aimerais achever mon intervention en reprenant la devise nationale de mon pays à propos du paludisme :

« Le paludisme est inacceptable; unissons nos efforts pour l'éliminer ».

M. Gumende (Mozambique) (parle anglais) : Puisque je prends la parole pour la première fois depuis l'entrée en fonction du Président de l'Assemblée générale, qu'il me soit permis de commencer mon intervention en le félicitant pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session et d'associer à ces félicitations tous les autres membres du Bureau. Je tiens à réaffirmer l'engagement pris par S. E. le Président Armando Guebuza au cours du débat général (voir A/68/PV.5) d'apporter tout son appui au Président de l'Assemblée générale afin que la présente session soit couronnée de succès. Le Mozambique s'associe aux déclarations prononcées par le représentant de l'Éthiopie, au nom du Groupe des États d'Afrique, et par le représentant des Fidji, au nom du Groupe des 77 et de la Chine (voir A/68/PV.36).

Ce débat conjoint se tient au moment même où l'on célèbre le cinquantième anniversaire de la création de l'Organisation de l'unité africaine et le dixième anniversaire de l'Union africaine, une célébration qui réaffirme les principes et les valeurs du panafricanisme et de la renaissance africaine. C'est une année au cours de laquelle sont saluées les réalisations de l'Afrique et réaffirmée sa volonté de concrétiser la perspective du progrès social pour les peuples d'Afrique, grâce à la gouvernance démocratique et à l'émancipation économique. C'est pourquoi il aurait été souhaitable que ce moment historique soit célébré dans la paix et que nous puissions ainsi concentrer toute notre attention sur nos objectifs en matière de développement. Nous continuerons de poursuivre cette aspiration avec détermination.

À cet égard, je tiens à saluer les deux rapports du Secrétaire général soumis à notre examen (A/68/220 et A/68/222) et à saisir cette occasion pour lui exprimer notre gratitude alors qu'il s'emploie sans relâche à faire respecter l'engagement pris par l'ONU d'appuyer le programme de l'Afrique pour la paix et le développement durables. Je tiens également à rendre hommage au Conseiller spécial pour l'Afrique pour son engagement permanent en faveur d'un soutien efficace à l'Afrique et pour les différentes initiatives qu'il a prises pour marquer le dixième anniversaire du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs.

Depuis les années 90, l'Afrique s'est engagée dans un processus de démocratisation qui, par son

essence même, est la reconnaissance du fait que la paix et la stabilité ne peuvent être réalisées qu'au sein d'une société ouverte à tous. Ainsi, au tout début de nos démocraties, les mesures prises pour moderniser le système judiciaire, renforcer le rôle de notre société civile et promouvoir la primauté du droit en Afrique sont une indication claire et positive que nous sommes sur la bonne voie.

Animé par cette croyance et un désir de paix, le Mozambique s'est engagé dans un processus de démocratisation en procédant à un réexamen de sa Constitution en 1990 puis en 2004, en premier lieu, pour introduire les principes régissant l'exercice d'une démocratie multipartite, à savoir la primauté du droit, la séparation des pouvoirs et le pluralisme politique et, en deuxième lieu, pour réaffirmer et approfondir ces principes démocratiques. Dans cette tâche, la participation des citoyens à tous les aspects de la vie s'est révélée être un outil précieux pour une gouvernance non exclusive. Donner la parole au peuple est essentiel dans une société démocratique, car il peut ainsi participer activement au développement national. À cet égard, la décentralisation et la délégation des processus décisionnels ont contribué de façon incontestable à la promotion de l'intégration sociale et, de ce fait, au renforcement de la démocratie et à la prévention des conflits. De la même manière, le renforcement de l'intégrité et des mécanismes de transparence afin d'assurer une distribution plus équitable des ressources, tout en améliorant l'accès aux biens et services publics tels que l'éducation, la santé, l'eau potable et les possibilités d'emploi, participe de ces nobles objectifs.

Dans le cadre de son programme de développement, le Mozambique est entré dans un processus de décentralisation et de délégation dont l'objectif est de permettre à toutes les parties prenantes, y compris aux collectivités locales, de jouer un rôle plus large et participatif. À cette fin, le Gouvernement a mis en place, entre autres mesures, le Conseil consultatif de district, une institution par le biais de laquelle les communautés locales peuvent jouer un rôle majeur dans la gouvernance. Afin de renforcer l'autonomie des communautés, le Gouvernement a créé un Fonds annuel pour le développement local, communément appelé le Fonds de sept millions, destiné à financer la production alimentaire et les initiatives susceptibles de créer de l'emploi dans les zones rurales et urbaines. Ces initiatives sont du seul ressort des communautés locales. Nous avons ainsi défendu la primauté du droit,

encouragé le développement et créé des communautés autonomes sur les plans politique et économique.

Avec l'avènement de la démocratie multipartite, la tenue d'élections démocratiques multipartites fait partie intégrante de notre attachement à la bonne gouvernance et à la primauté du droit. Malheureusement, les progrès dans ce domaine sont freinés non seulement par le fléau de la pauvreté et de la maladie, qui continue hélas de frapper une partie importante de notre population, mais aussi par la récurrence d'incidents perturbateurs qui sont typiques des pays sortant d'un conflit. Nous savons par expérience que le dialogue politique et des institutions démocratiques solides constituent la réponse la plus appropriée à l'instabilité politique. Pour cela, nous continuerons de mettre le dialogue politique au service d'une culture démocratique afin que les forces politiques puissent se conformer aux principes et règles démocratiques. Nous réaffirmons également notre engagement de créer des institutions crédibles, susceptibles de relever efficacement les défis liés à la gouvernance démocratique dans ce contexte particulier.

En outre, nous continuerons de nous appuyer sur le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs pour relever les défis politiques, en nous appuyant sur le dialogue constructif et ouvert engagé avec les parties prenantes. Il s'agit là, sans aucun doute, d'un autre instrument propice à l'instauration d'un climat de confiance et à la réaffirmation de notre attachement national aux valeurs et principes de la gouvernance politique et économique.

La bonne gouvernance exige le respect des droits fondamentaux de l'homme, droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, autant de droits inaliénables inscrits dans nos objectifs généraux de paix, de stabilité et de développement durable. Alors que nous approchons de l'échéance de 2015 fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), les progrès inégaux dans la réalisation de ces objectifs, notamment en Afrique, exigent qu'une attention particulière soit accordée aux besoins de l'Afrique. Il nous faut par conséquent renforcer l'élan suscité par la Décennie pour faire reculer le paludisme en prenant des mesures qui aillent au-delà du paludisme. Le paludisme reste un défi majeur pour la réalisation des OMD en Afrique, car cette maladie a une incidence directe sur les structures sociales et économiques des pays, en touchant les plus vulnérables, particulièrement les enfants de moins de 5 ans, les

femmes enceintes, les groupes socialement défavorisés et les personnes atteintes par le VIH/sida.

Pour relever le défi du paludisme, comme les autres défis auxquels est confrontée l'Afrique, les partenariats revêtent une importance capitale. À ce propos, nous renouvelons l'appel lancé par le Secrétaire général au système des Nations Unies, aux États Membres et aux autres partenaires afin qu'ils renforcent leur solidarité et leur coopération avec l'Afrique.

J'aimerais en terminant dire notre conviction que l'engagement de l'Afrique, celui de ses partenaires, tels que le Groupe des 20, le Groupe des Huit, le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud et d'autres,

d'accompagner l'Afrique dans ses efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, nous permettra de regarder l'avenir de l'Afrique avec un espoir et un optimisme renforcés.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) :
Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur ces questions.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 63 de l'ordre du jour et de ses alinéas a) et b) et du point 13 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 35.